

ABONNEMENT
Saumur:
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste:
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne:
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du Journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne:
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 AOUT

L'Œuvre du Franc électoral

« Que dès aujourd'hui, tous les bons citoyens,
 tous les patriotes, dont le régime actuel a
 déçu les espérances, compromis les intérêts,
 blessé la conscience, se joignent aux ou-
 vriers de la première heure pour préparer le
 salut commun!
 Qu'ils secondent les efforts de Celui qui sera
 le Roi de tous et le premier serviteur de la
 France. »

(Instructions de MONSIEUR LE COMTE DE
 PARIS aux représentants du parti
 monarchique en France.)

L'anarchie est à son comble. Le radica-
 lisme est maître du gouvernement. La Com-
 mune a relevé la tête et formule ses ven-
 dications sinistres jusque dans l'enceinte du
 Parlement. La persécution religieuse pré-
 pare de nouveaux attentats. Et, à l'extérieur,
 l'Europe nous menace.

Le péril est immense. Il faut sauver la
 France.

Le salut, c'est la monarchie chrétienne,
 nationale, traditionnelle.

L'instrument légal du salut, c'est le bul-
 letin de vote.

Déjà, en vue des prochaines élections gé-
 nérales législatives, les radicaux, unis aux
 pires socialistes, ont constitué une vaste li-
 gne électorale: La Société des Droits de
 l'Homme et du Citoyen. Chacun de ses adhé-
 rents s'est engagé à verser dans la caisse
 centrale de la Société la somme de un franc
 par mois.

A cette Ligue, opposons l'Œuvre du franc
 électoral qui, examinée dans un congrès de
 la presse monarchique départementale,
 tenu le 24 juin 1888, à Paris, a reçu l'ap-
 pui des plus hautes approbations. Consti-
 tuons le Trésor de la Défense religieuse,
 sociale, nationale.

But du franc électoral

Le but du franc électoral est:
 1° De fonder, au moyen d'un système
 permanent de souscriptions volontaires,

une caisse électorale dont le siège sera à Pa-
 ris et qui sera destinée à constituer un vé-
 ritable Trésor de guerre monarchique et ca-
 tholique;

2° De fournir une base permanente à
 l'organisation électorale du parti monarchi-
 que;

3° De permettre au parti monarchique
 d'engager la lutte sur tous les champs de
 bataille du suffrage universel — même sur
 le terrain des élections partielles — et de
 susciter les candidatures d'hommes de va-
 leur que leur défaut de fortune éloigne des
 fonctions électives;

4° De faire concourir à l'Œuvre de la
 restauration monarchique toutes les forces
 conservatrices du pays en faisant appel au
 dévouement, non seulement des citoyens
 français, mais encore des femmes et même
 des enfants.

Son organisation, son fonc- tionnement

L'Œuvre du franc électoral adopte des
 procédés analogues à ceux qui ont déjà
 reçu la consécration d'une longue expé-
 rience et d'un immense succès.

Les souscriptions

L'unité de souscription est le franc.

Il y a cinq catégories de souscriptions:

- 1° La souscription de un franc par an;
- 2° La souscription de un franc par se-
mestre;
- 3° La souscription de un franc par tri-
mestre;
- 4° La souscription de un franc par
mois;
- 5° La souscription de un franc par se-
maine.

Le versement des souscripteurs pourra
 être opéré, soit en totalité, soit par frac-
 tions, selon la volonté des donateurs et des
 donatrices.

Personnel souscripteur

Le personnel souscripteur nous apparaît
 dans les 3 millions 500 mille électeurs con-
 servateurs des scrutins législatifs du mois
 d'octobre 1885, et surtout dans les jeunes
 gens, les femmes, les enfants qui forment

la grande masse des forces conservatrices,
 c'est-à-dire la moitié au moins des habi-
 tants de la France.

Personnel collecteur

Le personnel collecteur se recrute parmi
 les hommes et principalement parmi les
 femmes.

Les femmes chrétiennes, qui sont l'âme
 des œuvres catholiques, seront aussi l'âme
 de l'Œuvre du franc électoral.

Le rétablissement de la paix religieuse
 leur apparaîtra étroitement lié au rétablis-
 sement de la monarchie.

Organisation du personnel collecteur

Le personnel collecteur est ainsi consti-
 tué:

1° A Paris, un comité de direction chargé
 de centraliser les offrandes de tous les dé-
 partements de France;

2° Dans chaque département, un direc-
 teur départemental chargé de centraliser les
 offrandes du département;

3° Dans chaque commune, un directeur
 communal, ou une directrice communale,
 chargé de centraliser les offrandes de la
 commune;

4° Des dizainiers et des dizainières char-
 gés de recueillir les offrandes et de les trans-
 mettre au directeur communal ou à la di-
 rectrice communale.

Le directeur départemental pourra, s'il
 le juge utile, proposer la nomination d'un
 directeur d'arrondissement dans un ou
 chaque arrondissement de son départe-
 ment.

Recrutement du personnel collecteur

Le comité de direction nomme les direc-
 teurs départementaux.

Le directeur départemental recrute les
 directeurs communaux et les directrices
 communales de son département, en avi-
 sant de ses choix le comité de direction.

Le directeur communal ou la directrice
 communale recrute les dizainiers et dizai-
 nières de sa commune. Il avise de ses choix
 le directeur départemental.

Les dizainiers et les dizainières cherchent
 autour d'eux des personnes disposées à ac-

cepter les mêmes fonctions et les font con-
 naître au directeur communal ou à la direc-
 trice communale qui décide s'il y a lieu
 d'accorder l'investiture.

La caisse centrale

Les offrandes de chaque commune sont,
 comme nous l'avons ci-dessus indiqué,
 centralisées par le directeur communal ou
 la directrice communale qui les transmet
 au directeur départemental.

Le directeur départemental les transmet
 à son tour au Comité central de direction sié-
 geant à Paris, pour être versées dans la
 caisse centrale.

Comité central de direction

M. de La Rochefoucauld, duc de Doudeau-
 ville, député, président; M. Chesnelong,
 sénateur; M. E. de Cazenove de Pradine,
 député; M. l'amiral Véron, sénateur; M.
 Keller, député; M. de Lamarzelle, dé-
 puté; M. Calla, ancien député; M. J. de
 Godlewski, secrétaire-général de l'Œuvre
 du franc électoral.

Toutes les communications adressées au
 Comité central de direction doivent être trans-
 mises à M. J. de Godlewski, 5, place des
 Petits-Pères, Paris.

« Je suis convaincu que le rétablis-
 » ment de l'autorité légitime du Roi est le
 » premier besoin de la France, et l'unique
 » moyen de la sauver. Je vois clairement
 » que nous sommes dans l'anarchie, et que
 » nous y enfonçons chaque jour davan-
 » tage. Je suis indigné de l'idée que je
 » n'aurais contribué qu'à une vaste démoliti-
 » on, et la crainte de voir un autre chef de
 » l'Etat que la Roi m'est insupportable, que
 » je me sens impérieusement rappelé aux
 » affaires, dans un moment où je croyais
 » n'aspirer qu'à la retraite. »

MIRABEAU

L'ANNIVERSAIRE DU 23 AOUT

A l'occasion de l'anniversaire de la nais-
 sance de Monsieur le Comte de Paris, un
 grand banquet aura lieu jeudi prochain à
 l'Hôtel Continental, sous la présidence de

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN

MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIBON

CHAPITRE I^{er}

UNE PHOTOGRAPHIE INCENDIAIRE

Le boulevard des Italiens!
 En quel coin reculé de l'Europe et au-delà, et
 plus loin encore, ces quatre mots laissent-ils
 l'imagination froide, le cœur insensible et le
 souvenir indifférent? Ce boulevard, qui ne l'a
 déjà vu ou qui ne désire le voir? C'est le boulevard
 du monde. Sur son trottoir débattent, s'étaient et
 se promènent toutes les modes, riches ou folles,
 qui vont jusqu'au bout de la terre troubler les
 coquette et imposer leurs caprices. Sur sa
 chaussée passent toutes les révolutions, sanglantes
 ou bouffantes, dont les retentissements atteignent
 et secouent les royaumes les plus lointains.
 Qui ne sait sous quel ciel et entre quels degrés
 géographiques s'allonge le boulevard des Italiens
 avec sa double rangée de magasins splendides, de
 cafés renommés, d'arbres verdoyants et de bacs
 de gaz flambeaux?

Or donc, sur ce boulevard il est aujourd'hui un
 soleil princier et il est trois heures un quart. Ce trois
 heures un quart jette sur l'asphalte les grandes
 coquettes toute fraîches peintes dans les mystères
 du cabinet de toilette, en même temps que les petits
 jeunes gens éreintés par une nuit de jeu ou d'orgie
 et péniblement sortis des silences de leur alcôve.
 Tout cela va et vient, revient et se croise, se cou-
 doie et se dévisage.

Dans ce double courant de l'effronterie et de
 l'oisiveté, se hâtent cependant parfois quelques
 affaires, quelques préoccupés. Ils ne sont là ni
 pour regarder ni pour être regardés. Ils courent
 tout droit à leurs occupations ou songent très
 sérieusement à leurs combinaisons. Ils glissent
 entre les flâneurs comme entre des écueils, les
 laissent vite en arrière et disparaissent bientôt
 dans la perspective du trottoir.

Aujourd'hui, ils laissent ainsi derrière eux deux
 jeunes découverts en train de dialoguer avec
 beaucoup de vivacité. Mais plus la conversation
 activait son débit de paroles, redoublait ses ripos-
 tes, plus l'allure des jeunes gens ralentissait le pas
 et multipliait ses arrêts.

Leur personne ne mentait en rien à leur état
 civil. L'un et l'autre accusaient pour eux la tren-
 taine, et ils avaient bien réellement trente ans
 sonnés déjà ou à sonner demain. Sur la carte de
 visite de l'un on lisait: Camille Regour; sur la

certe de visite de l'autre, Daniel de Pragat. Pas
 de titres, de décorations, de profession. C'étaient
 deux amis. Venus à Paris de provinces françaises
 assez éloignées, les mêmes milieux, maintes
 rencontres, l'opposition des caractères, des loais
 empruntés et rendus, avaient finalement établi
 entre eux des relations très étroites et très loyales.

Daniel de Pragat, d'une humble noblesse de
 clocher, avait fait son droit à Paris où il continuait
 à vivre de quelques rentes, assez insuffisantes du
 reste, en attendant qu'il pût émarger au compte
 du gouvernement et pour la plus grande gloire de
 la France.

Son père, ancien officier devenu veuf, venait de
 se remeier dans son département, avait conduit à
 Paris Mme de Pragat deuxième et en était reparti
 avec elle pour le voyage de nocces traditionnel.

Daniel avait serré avec effusion la main de son
 père, embrassé sans rancune et sur le front sa
 jeune belle-mère et bien vécu, la huitaine, des
 largesses que répandent généreusement autour
 d'elles les lunes de miel dans leur premier quar-
 tier. Daniel était un grand garçon blond, très
 serviable, très dévoué, assez flagmatique et
 espérant beaucoup du ciel. Il n'avait, d'ailleurs,
 que trois ambitions sur lesquelles il fondait la
 sécurité de l'avenir, l'indépendance de son carac-
 tère, et, partant, tout le bonheur possible en ce
 monde: La première, obtenir un escabeau de

substitué à la gauche d'un tribunal; la seconde,
 se marier au plus tôt, au plus près et au mieux;
 la troisième, hériter, quand il plairait à Dieu et
 sans rien hâter de ses vœux, d'une certaine tante
 à laquelle la Providence avait constitué douze mille
 livres de fermages.

Camille Regour, son ami, était né, comme
 Daniel, à l'ombre d'un clocher de province. Mais,
 orphelin de fort bonne heure aussi son tuteur
 l'avait déposé, telle qu'une petite graine, dans une
 de ces baches universitaires et parisiennes où
 sous le grec et le latin poussent hâtivement de
 grands garçons, capables de tout, du mal plus
 souvent et du bien quelquefois. La porte du lycée
 s'ouvrait de plain-pied sur le pavé de Paris. C'est
 pourquoi, cette porte franchie, l'orphelin se trouva
 en pleine liberté dans la ville la plus séduisante
 pour une imagination vive et une jolie fortune.

Camille Regour était riche en effet. Sa majorité
 lui donna la clef du coffre-fort et la clef des
 champs, et il usa de l'une et de l'autre avec une
 superbe témérité. Il en usa d'autant mieux que la
 fantaisie était reine chez lui et que la raison
 marchait invariablement derrière, comme un petit
 bichon très soumis sur les talons de sa maîtresse.
 Cette inépuisable fantaisie et cette abondante
 fortune inspirèrent et permirent à Camille tant de
 folies, qu'il en gagna une réputation d'excentrique.
 Le fait est qu'il l'était passablement. Après cela, la

M. le duc d'Audiffret-Pasquier, sénateur, membre de l'Académie française.

La commission d'organisation du banquet se compose de MM. Calla, ancien député; Denys Cochin, conseiller municipal; Ferdinand Duval, ancien préfet de la Seine, conseiller municipal; Froment-Meurice; comte d'Haussonville, membre de l'Académie française; Edouard Hervé, directeur du *Soleil*, membre de l'Académie française; Ferdinand Riant.

Où a fait courir le bruit que M. Constans avait écrit à M. Charles Floquet, président du conseil, pour l'informer qu'il était décidé à conserver son mandat de député et par suite à renoncer aux fonctions de gouverneur général de l'Indo-Chine.

Cette nouvelle est inexacte et le président du conseil n'a reçu aucune lettre de M. Constans.

On ignore encore la décision que prendra ce dernier.

Plusieurs noms ont été mis en même temps en avant comme devant succéder, le cas échéant, à M. Constans et notamment celui de M. Le Myre de Vilers.

Nous croyons pouvoir annoncer, en ce qui concerne M. Le Myre de Vilers, qu'il retournera à Madagascar.

LA GRÈVE DES TERRASSIERS

La nouvelle de la fin de la grève, que nous avons annoncée hier, a été accueillie avec une sombre irritation par ceux des grévistes qui avaient persisté jusqu'à présent. M. Boulé et les autres meneurs leur avaient fait, la veille encore, espérer un secours de dix mille francs.

Le même M. Boulé a accompagné la déclaration de la commission de la grève que nous avons donnée, des réflexions suivantes :

« Vous avez supporté vingt-quatre jours de privations inouïes, vous vous êtes condamnés, vous, vos femmes et vos enfants, à une ration de pain sec insuffisante, pour revendiquer vos droits à l'existence.

« Votre excès de misère a laissé vos exploités indifférents; ils ont été pour vous sans pitié; nous serons tous pour eux sans miséricorde. La tranchée que vient de creuser le patronat entre lui et vous ne peut être comblée que par l'écrasement de l'un des deux partis.

« La bataille suprême est proche. Il faut nous y préparer. »

Un terrassier, Bertrand, s'oppose à la reprise du travail. « Il faut tenir au moins jusqu'à dimanche soir, dit-il; d'ici là de nouveaux secours pourront arriver. Nous avons tenu vingt-cinq jours; deux jours de plus ou de moins ne sont pas une affaire. Songez que le patronat perd plus que nous. Il faut qu'il succombe! Vive la grève! »

La salle, un moment ranimée, répète avec ensemble: « Vive la grève! »

Et, lorsque le président de la réunion met aux voix la continuation de la grève, toutes les mains se lèvent et une acclama-

tion énergique retentit: « Oui, nous voulons la grève! Vive la grève! »

Mais ce bel enthousiasme ne devait pas durer. Un terrassier, le citoyen Chevalier, dans le bon sens duquel les grévistes ont toujours eu beaucoup de confiance, monte à la tribune et s'efforce de démontrer en quelques paroles, l'impossibilité de la continuation de la grève.

— Réfléchissez bien, camarades; vous venez de voter avec enthousiasme la prolongation de la grève; vous êtes de bonne foi; mais beaucoup d'entre vous cependant, poussés par la nécessité, iront s'embaucher en sortant d'ici. Je déclare, en ce qui me concerne, que je vais reprendre du travail. Croyez-moi, réfléchissez et votez la fin de la grève.

Pas une protestation ne se faisant entendre, le président de la réunion comprit que le terrassier Chevalier avait touché juste. Au milieu du silence général, il dit alors: « Je vais remettre aux voix la continuation ou la cessation de la grève. Que ceux qui veulent reprendre le travail lèvent la main. »

Toutes les mains se lèvent pour voter la reprise du travail.

Le citoyen Tricotet vient ensuite adjurer l'assemblée de garder les idées de grève et déclare que la décision prise n'est qu'un ajournement.

CALOMNIEZ TOUJOURS

Vendredi dernier, a eu lieu devant le tribunal de simple police, à Toulouse, le dénouement d'un « scandale clérical » autour duquel la presse radicale de l'endroit avait fait grand bruit.

Il s'agissait d'une Sœur de Saint-Vincent-de-Paul, nommée Sœur Maria, directrice depuis plus de trente ans de l'école de la Dalbade, à Toulouse, qui avait été accusée par la mère d'une de ses élèves d'avoir maltraité cette petite fille « en l'attachant à une chaise et de lui avoir fait endurer les plus cruelles souffrances ».

Malheureusement pour les instigateurs de cette calomnie, les débats ont révélé que cette mère, dont les antécédents étaient d'ailleurs déplorables, avait reçu de l'argent de la rédaction d'un journal radical, à seule fin de déposer une plainte injustifiée, puisque la petite fille en cause nia devant le tribunal avoir été maltraitée.

Le président du tribunal a reconnu que l'inculpée avait été « calomniée », que « sa conduite est en tout point digne d'éloges », et par conséquent « Sœur Maria est relaxée des fins de la plainte sans dépens ».

Il ne faut pas oublier qu'il s'en produira bien d'autres de ce genre. L'affaire de Citeaux a été imaginée par la franc-maçonnerie pour combattre le catholicisme, ce fait est patent. On n'a pas réussi. Les frères et amis se tournent d'un autre côté. Mais la sœur Maria de Toulouse est vengée. A qui le tour?

Que les populations n'acceptent donc point, argent comptant, tous ces prétendus scandales.

et Camille Regour jetterait l'ancre volontiers maintenant. Il commençait à s'entêter dans cette résolution comme il s'entêtait d'ordinaire en tout par tempérament et, alors, il lui fallait atteindre le but à travers abîmes et escarpements, dût-il se casser dix fois les jambes et se rompre une bonne fois le cou.

Le mariage, tel était précisément le thème sur lequel, ce jour-là, au boulevard des Italiens et à trois heures un quart, Camille Regour et son ami Daniel de Pragat exécutaient des variations. Daniel, avec sa parole lente et son bon sens flegmatique; Camille, avec son imagination folle et sa loquacité rapide et bruyante de méridional sanguin.

(A suivre.)

A l'école de musique :

Le professeur. — La phrase est bien; mais je ne comprends pas que vous finissiez par une ténue qui arrive toujours en retard.

L'élève. — C'est une ronde... de police.

— Alors je comprends.

Les galanteries de Troisième. Au dessert.

La maîtresse de la maison, placée à côté du noir homme, lui offre un fruit.

Troisième refuse; la dame insiste.

— Au moins, monsieur, vous partagerez bien cette pêche avec moi?

Troisième, clignant de l'œil :

— Oh! madame, avec vous je partagerais même le « péché ».

LES DEUX FAILLITES

DE
M^{me} PELOUZE

Le *Journal d'Indre-et-Loire* nous ferait les renseignements suivants sur la double faillite de M^{me} Pelouze, la sœur de l'honnête Wilson :

Un journaliste républicain a dénoncé récemment le Crédit Foncier de France, comme une sorte de tripot plus dangereux que ceux qui sont sous la surveillance de la haute police, pour cette raison qu'il est hardé et dirigé principalement par les hommes de confiance de M. Wilson.

Prêts illégaux à la famille Grévy, émissions de titres délictueuses, coups de bourse scandaleux, etc. etc., M. Charles Laurent en a conté sur les habitudes nouvelles de l'Institution confiée à l'honnêteté de M. Christophe beaucoup plus qu'il n'eût fallu, en d'autres temps, pour exciter au moins la curiosité de M. le ministre de la Justice.

M. Charles Laurent n'a pourtant pas tout dit. Un trait d'hier montrera combien il a raison de répéter de temps en temps que le wilsonisme n'est pas mort.

Il n'a pas même perdu, comme on va le voir, cette saine impudence qui a été longtemps l'une des causes de son insuccès, mais que ne peuvent plus supporter les républicains eux-mêmes.

M^{me} Pelouze, qui ne cultivait pas seulement les beaux-arts, mais fabriquait aussi du vin de Champagne, cherche, comme on sait, quelques millions pour payer ses dettes d'artiste et de commerçant; et, comme elle n'en a pas encore trouvé le premier sou, il lui est arrivé un accident ordinaire en pareil cas.

Le lundi 13 août, un de ses nombreux banquiers, M. Serré, d'Amiens, demanda au Tribunal de Commerce de Tours sa mise en faillite.

La sœur de M. Wilson, du gendre de M. Jules Grévy, ancien président de la République, en faillite, fi donc!

Cela parut impossible aux bons juges consulaires, qui ont vu tant de pauvres diables se saigner aux quatre veines pour épargner ce malheur à leur famille! Ils ajournèrent au jeudi 16 août, leur jugement pour donner au moins à M^{me} Pelouze le temps d'écrire à Mont-sous-Vaudrey, puis de fournir au tribunal quelques explications.

Savez-vous qui vint, hier, 16 août, prier, au nom de madame Pelouze, le Tribunal de Commerce de surseoir encore à son jugement?

Un simple agréé? Allons donc, c'est bon pour les faillis du commun.

Un grand avocat de Paris? Il paraît ces avocats-là n'inspirent aucune confiance aux tribunaux de province.

Le mandataire de M^{me} Pelouze n'était rien moins qu'un représentant du Crédit foncier de France, M. Morel, employé à la succursale de Besançon, lequel, aux frais des actionnaires du Crédit foncier de France, bien entendu, avait fait le voyage de Tours pour tenir à peu près ce langage aux juges consulaires :

« Gardez-vous de déclarer la faillite de M^{me} Pelouze, car, aujourd'hui même, au coucher du soleil, la sœur de M. Wilson paiera son créancier. »

Comment douter de la parole d'un ambassadeur du Crédit Foncier de France, venu de Besançon pour cautionner la sœur de M. Wilson?

Le Tribunal de Commerce remit donc encore au lendemain, c'est-à-dire au 17 août, le prononcé de son jugement.

Ce jour, 17 août, à une heure de relevée, comme on dit au palais, le Tribunal se félicitant de sa sagesse et de sa prudence, vit revenir le représentant de M. Christophe, qui tira son portefeuille... Des billets de banques sans doute... une liasse, deux liasses, trois liasses... Cela ne pèse pas dans la main d'un ambassadeur du Crédit Foncier de France les liasses de billets de banque...

Non, M. Morel de Besançon tire simplement une dépêche de M^{me} Pelouze, laquelle veut bien mander au Tribunal de Tours qu'il est superflu de prononcer sa faillite, puisque c'est maintenant chose faite, qu'elle a été prononcée la veille même, par le Tribunal de Commerce de la Seine, devant lequel elle a déposé son bilan, pendant que l'ambassadeur du Crédit Foncier de France demandait en son nom un délai de vingt-

quatre heures pour payer le créancier impatient.

Les bons juges consulaires étaient « roulés », comme on dit, par le Crédit Foncier de France et M^{me} Pelouze.

Cette fois, ils prononcèrent sur le champ la faillite.

Mais le tour est joué.

Il faudra un règlement de juges.

L'arrêt de la Cour de cassation n'est pas douteux.

En effet, M^{me} Pelouze a son domicile et le siège de sa maison de commerce au château de Chenonceaux; elle y paie sa cote personnelle : 4 fr. 50, et une cote mobilière, qui n'est point la cause principale de sa ruine, puisque cette cote, nouveau trait de wilsonisme, n'est établie que sur un loyer de 600 fr. III

Le Tribunal de Commerce est donc seul compétent pour déclarer et exécuter sa faillite.

Mais la Cour de cassation a coutume de mûrir longuement ses arrêts. Avant que l'arrêt soit mûr, M^{me} Pelouze a le temps de déménager Chenonceaux, d'attendre un juif et de faire un coup de Bourse sur les actions du Crédit Foncier de France.

C'est très malin.

Seulement, il y aura des curieux qui voudront savoir pourquoi les employés du Crédit Foncier sont à la discrétion de M^{me} Pelouze.

Est-ce que M. Christophe, croit, comme nous, qu'il n'y a rien de changé en France depuis que l'honnête M. Sadi Carnot a remplacé l'austère M. Jules Grévy, et qu'on peut impunément se moquer de la justice comme des actionnaires du Crédit Foncier de France?

Est-ce que le wilsonisme, comme la lèpre, est incurable?

M. Wilson, qui connaît mieux que personne la République qu'il a faite, en est convaincu; il en est fier aussi.

Nous partageons sa conviction, mais non sa fierté.

JULES DELAHAYE.

NOUVELLES MILITAIRES

On assure que le ministre de la guerre, sans attendre la promulgation de la nouvelle loi militaire qui peut encore tarder avec les lenteurs du Parlement, est décidé à appliquer aux classes sous les drapeaux le principe même du service limité à trois ans.

Ainsi s'explique la décision qui prescrit le renvoi, dès le mois prochain, d'une partie des hommes de la classe de 1884, qui ne compteront que trois ans moins deux mois de service actif.

Le 17^e régiment de chasseurs à cheval sera transféré de Limoges à Neufchâteau, à la date du 25 août 1888.

Le 24^e régiment de chasseurs, dont la création est prévue par décret du 7 août 1888, sera constitué à Limoges à la date du 1^{er} octobre 1888.

SUICIDE. — Un sous-lieutenant d'artillerie, élève à l'École d'application, s'est suicidé à Fontainebleau en se tirant un coup de revolver dans la tête.

Il avait quitté son domicile pour mettre son projet à exécution et est allé se tuer la nuit, à l'extrémité de la rue du Bois, près de la Forêt.

Il est mort à neuf heures du matin, après de grandes souffrances.

Cet officier allait quitter l'école et être nommé lieutenant dans un mois.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 août.
Les dispositions favorables s'accroissent sur le marché des valeurs et des sociétés de crédit qui progressent sur toute la ligne. Les rentes conservent leurs cours et les améliorent. Le 3 0/0 s'est négocié à 83.65; le 4 1/2 0/0 a fait en clôture 105.50.

L'action du Crédit Foncier a coté 1.358. Les obligations foncières et communales ont toujours un bon courant d'affaires. Elles jouissent des vœux de l'épargne et des capitalistes sérieux qui trouvent en elles toutes les garanties des placements de premier ordre.

La Société Générale s'est traitée à 475.

Les Dépôts et Comptes Courants progressent à 602.50.

La Banque d'Escompte est demandée à 260.

Le Panama a clôturé à 260.

Les obligations libérées de Porto-Rico se traitent aux environs de 293. Les obligations de Cuba dont les titres sont au-dessus du pair et sous le coup d'une conversion, trouveraient dans l'obligation

meilleur fils de la terre, prompt du cœur comme de la main. Ses amis et les pauvres le savaient et ne s'en faisaient pas.

Après avoir, pendant dix ans, tout acheté, tout essayé, tout goûté, couru toutes les aventures sur tous les grands et petits chemins, il se sentit quelque fatigue. La fatigue est la conseillère des bonnes résolutions et des retours de vertu. Elle lui conseilla donc, comme au coursier sarmenté, l'écurie placide, sûre et bien ravitaillée. Il n'en connaissait qu'une: le mariage. Il en médita, mit aux prises dans sa cervelle les pour et les contre, et, finalement, donna la victoire aux Pour. Il se marierait donc. Mais avec qui et comment? Voilà qui lui sembla, tout d'abord, extraordinairement difficile. C'était un aussi drôle de cœur qu'un drôle de corps. Il n'avait jamais rencontré une femme pour laquelle il se fût jeté à l'eau de désespoir ou qu'il eût tirée de la foule jusqu'à lui par le doigt conjugal. Depuis dix ans, il regardait, dans la vie et dans Paris, les femmes passer devant ses yeux comme un défilé de poupées, charmantes quelquefois, amosantes toujours. Mais jamais il n'avait songé à en chérir une plus particulièrement et, par là, à sentir s'éveiller en lui le besoin d'ancre, dans le mariage comme dans un port, une jeunesse livrée à toutes les vagues et à tous les vents.

Cependant, ce besoin s'en était enfin éveillé

tion de Porto-Rico un arbitrage des plus avanta-
geux.
Le marché des actions de nos grandes Compa-
gnies de chemins de fer reste stationnaire et
ferme. Les diverses obligations sont bien tenues.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

La ligne de Saumur à Cholet

On nous communique l'article suivant :

Le Conseil général de Maine-et-Loire va être appelé dans sa session d'août, qui s'ouvre aujourd'hui même, à se prononcer sur le tracé du chemin de fer d'intérêt local de Saumur à Cholet, présenté par M. l'Ingénieur du département. Ce tracé dessert une région déjà à proximité de la ligne de l'Etat, tandis qu'il laisse de côté toute une contrée assez peuplée et riche en produits agricoles.

De Saumur à Doué, en effet, le projet de M. l'Ingénieur est presque parallèle à la ligne de l'Etat, et cela à quelques kilomètres de distance, tandis que les populations dont nous nous faisons l'organe sont éloignées de toutes voies rapides.

Que nos conseillers généraux veuillent bien jeter les yeux sur la carte de l'arrondissement de Saumur, ils verront un vaste quadrilatère dont les côtés sont limités au nord par la ligne d'Orléans, à l'est par la ligne de Saumur à Montreuil-Bellay, au sud par cette même ligne tournant à angle droit et se dirigeant, presque parallèlement à celle d'Orléans, jusqu'à Thouaré, enfin le quatrième côté est formé par la section de Thouaré à Angers.

S'ils veulent bien prendre la diagonale de cette vaste surface, nos conseillers généraux détermineront une nouvelle ligne qui desservirait un pays abandonné par l'administration.

En effet, de son point de raccord avec la ligne de l'Etat à Saumur, le tracé réclamé passerait par Distré, Chétigné, se dirigerait entre Les Ulmes et Meigné, entre Dénézé et Louresse-Rochemenier, gagnerait Amblou, et par Brigné arriverait à Martigné-Briand, où il traverserait la ligne de l'Etat.

De Martigné à Vihiers, cette ligne trouverait les centres importants d'Aubigné, Montilliers, Le Voide et Vihiers et reprendrait le tracé de M. l'Ingénieur pour arriver à Cholet.

La voie serait établie, comme dans le projet primitif, sur chemins vicinaux, ruraux ou autres, et peut-être est-il plus court. C'est ce qu'une étude sérieuse, demandée par le Conseil, établirait.

De Saumur à Doué et de Doué à Vihiers, les populations que nous ne favorisons pas ainsi n'auraient pas à se plaindre, ayant toutes peu de distance à parcourir pour gagner la ligne de Montreuil à Angers, et n'est justice de venir au secours de celles dont nous nous faisons les interprètes près de nos représentants au Conseil général.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours le samedi 25 août, à 8 h. 35 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours, Langeais, Port-Boulet, Saumur, La Ménitrie, Angers, La Possonnière, Ingrandes-sur-Loire, Varades et Ancenis.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux, Pornichei, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, le Croisic et Guérande.

Prix des places aller et retour : De Tours, Langeais, Port-Boulet, Saumur, La Ménitrie : 2^e classe, 9 fr. ; 3^e classe, 6 fr.

D'Angers, La Possonnière, Ingrandes-sur-Loire, Varades, Ancenis : 2^e classe, 6 fr. ; 3^e classe, 4 fr.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu dimanche 26 août, à 8 heures 30 du soir pour arriver à Tours lundi, à 4 heures 45 du matin.

Publications de mariage.

Paul-Alcide-Alexandre Troitier, garçon de café, et Marie-Célestine Brochain, sans profession, tous deux de Saumur.

Ernest-Louis Huneault, domestique, et Marie-Louise Lesage, domestique, tous deux de Saumur.

Just-Alexandre Fortier, journalier, et Louise Carroux, journalière, tous deux de Saumur.

La question du vagabondage

Le *Petit Journal*, relevant la statistique du vagabondage à Paris, qui établit le chiffre de 48,752 vagabonds dans les seules rues de la capitale, parmi lesquels il y a 8,957 individus de 18 à 45 ans, exprime le désir que l'on cherche quelque moyen d'occuper ce peuple de malheureux ou de faibles.

Certes le sujet intéresse encore davantage les départements, et en particulier celui de Maine-et-Loire, où, grâce à la faiblesse de l'administration, les campagnes subissent un véritable régime de terreur.

C'est en effet la menace à la bouche, que tous ces mendiants, roulants, trainiers, ainsi qu'on les appelle, suivant les communes, en sont venus à demander l'aumône. Et c'est un véritable impôt que l'administration laisse peser sur les populations déjà si malheureuses de nos campagnes.

Le *Petit Journal* se demande donc si l'administration ne pourrait pourvoir au manque de travail qui peut pousser quelques-uns des malheureux qui font profession de mendier dans les rues ou sur nos grandes routes.

Il recommande les œuvres d'assistance par le travail, qui malheureusement ne sont pas encore assez nombreuses et assez importantes.

Il cite aussi l'exemple de la ville d'Angoulême, qu'il nous paraît utile de mettre sous les yeux de notre Conseil municipal.

« Dans cette ville, on a embrigadé les vagabonds et on leur a donné la mission de balayer ou d'arroser la ville, et, selon le temps, on les voit, pendant toute la journée, se promener le bissac sur l'épaule et le balai ou la lance à la main. De ce dernier instrument leur est venu leur nom : on les appelle les « lanciers du préfet ».

« Une personne qui, arrivant à Angoulême et entendait parler des lanciers du préfet, s'imaginerait voir de beaux cavaliers comme ceux que nous avons connus dans notre enfance, se tromperait ; les lanciers du préfet sont de simples vagabonds promus au grade de balayeurs.

« Et la ville est toujours propre, bien entretenue ; les habitants tiennent beaucoup aux « lanciers du préfet ». Les lanciers eux-mêmes sont satisfaits de leur sort, et tout le monde est satisfait.

« Arrive un jour, à propos d'une élection, un possibiliste ou un blanquiste de marque... La première chose qu'il fait, en réunion publique, c'est de protester contre ce qu'il a vu en débarquant du chemin de fer : ces hommes embrigadés, asservis, domestiqués, à qui on impose le balayage des rues, services d'esclaves, etc., etc. Toute la salle l'a hué, et il n'a pas eu une seule voix, lui ou son candidat, tant la ville tient à ses « lanciers ».

Notre Conseil municipal ne saurait, par le temps qui court, mieux secourir les gens sans travail et débarrasser nos rues de leurs nombreux mendiants, qu'en instituant les « lanciers saumurois ».

Nos rues y gagneraient en fraîcheur, l'été, et en propreté l'hiver.

COURSES DE SEGRÉ

Voici le programme des courses qui auront lieu le dimanche 16 septembre prochain, à 2 heures du soir :

Prix du Conseil général (au trot monté). — 500 fr., offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, dont 300 fr. au 4^e ; 100 fr. au 2^e ; 75 fr. au 3^e ; 25 fr. au 1^e.

Prix de la Ville de Segré et du Chemin de fer (au trot monté). — 800 fr., dont 600 fr. donnés par la ville de Segré et 200 fr. par le chemin de fer de l'Ouest, dont 600 fr. au 1^e ; 200 fr. au 2^e ; le 3^e double son entrée.

Prix de la Lorie (course de haies handicap). — 4,000 fr., pour tous chevaux de trois ans et au-dessus. — Au 4^e, 4,000 fr. ; au 2^e, les entrées jusqu'à concurrence de 300 fr., après que le 3^e aura retiré la sienne.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France (steeple-chase 4^e série). — 2,800 fr. offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour chevaux de quatre ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné

45,000 fr., en un ou plusieurs steeple-chases, ni deux prix de 4^e série, ni un prix d'une série supérieure.

Prix de la Société des Courses (steeple-chase handicap). — 2,000 fr., pour tous chevaux de quatre ans et au-dessus. — Au 4^e, 2,000 fr. ; au 2^e 500 fr. sur les entrées, après que le 3^e aura retiré la sienne.

Pour les courses d'obstacles, règlement de la Société des Steeple-Chases de France.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Roger de La Borde, à Segré.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE ! M. A. MERLET

Pédicure Spécialiste de Paris
Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les CORNS AUX PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et ONGLES INCARNÉS, sans occasionner la moindre douleur, est visible à Saumur, Hotel de la Paix, de 8 heures du matin à 6 heures du soir, jusqu'au 25 août courant, dernier délai.

Prix modéré.
N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE SUR DEMANDE.

Tours. — Parade d'exécution. — Ainsi que nous l'avons annoncé, les soldats Huguet et Couraud, du 96^e de ligne, ont subi, samedi à midi, au Champ-de-Mars, la peine de la dégradation militaire, en présence de détachements des troupes de la garnison.

Après la lecture du jugement, les deux condamnés ont défilé devant le front des troupes et ont été remis ensuite entre les mains de la gendarmerie.

Cette parade d'exécution avait attiré sur l'esplanade du quartier de cavalerie une affluence nombreuse de curieux.

FÊTE AU CHATEAU DE BONNETABLE

Une grande fête doit être donnée par M. le duc de la Rochefoucauld-Doudeauville, à l'occasion de la restauration de son magnifique château de Bonnetable, dans la Sarthe.

Toute la contrée prendra part à cette fête, qui aura lieu dimanche 26 août.

Un banquet monstre réunira, à midi, dans le parc, la plus grande partie de la noblesse des environs.

Dans la journée, le public sera admis à visiter le château et à prendre part aux jeux de toute sorte, qui seront installés dans les jardins.

Des théâtres de divers genres donneront des représentations gratuites et l'on dansera en plein air au son des violons.

Le soir, un feu d'artifice terminera la fête.

MORT DE M. BUSSON-BILLAULT

M. Busson-Billault, avocat, ancien député, ancien ministre-président du Conseil d'Etat, est mort jeudi dernier, dans sa propriété près de Nantes.

M. Busson-Billault a été ministre de Napoléon III ; il avait obtenu d'adopter à son nom, comme un titre de noblesse, celui de Billault, et il le porta dignement et fièrement jusqu'à sa mort, le légua intact à ses enfants.

M. Busson-Billault entra au Corps Législatif en 1854 comme député de la deuxième circonscription de l'Ariège, qui le réélut depuis comme candidat du gouvernement. Il était commandeur de la Légion d'Honneur.

M. Busson-Billault avait été le conseil du prince Napoléon lors de son arrestation à la suite du fameux manifeste : « La France languit... »

TUÉ PAR UNE MACHINE A BATTRE

Le 40 août, on battait la récolte du sieur Surget, cultivateur à la Vieille-Poste (Loire-Inférieure).

Alphonse Leray, âgé de 21 ans, demeurant à la Rotte-des-Prés, engrenait les gerbes. Tout à coup il poussa un cri perçant ; son bras, saisi par l'engrenage, était broyé jusqu'à l'épaule et ne tenait plus que par des lambeaux de peau.

Deux médecins, immédiatement appelés, jugèrent l'amputation nécessaire.

Le malheureux jeune homme succomba dix minutes après l'opération. Il faisait partie de la classe de 1887 et avait été réformé pour infirmités.

Purifiez le sang !
Choussy (Loir-et-Cher), le 22 avril 1888. — Je souffrais d'une maladie de peau : furoncles sur différentes parties du corps, sur le cou. J'avais déjà fait plusieurs remèdes sans résultat, lorsque je pris vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte ; aussitôt j'ai éprouvé un mieux sensible, les glandes ont disparu et le sang s'est purifié. Je vous autorise à publier ma lettre ; les personnes sujettes aux maladies de peau s'épargneront bien des souffrances en prenant des Pilules Suisses.
(Sig. lég.) AUGUSTIN MOUZAY.
A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.
Paris, 20 août, 10 h. 50, matin

Les Succès du Général Boulanger

Les élections législatives qui ont eu lieu hier dimanche ont donné les résultats suivants :

Dans la Charente, le général Boulanger est élu par 57,784 voix. Son concurrent était M. Lair, opportuniste, maire de Saint-Jean d'Angély.

Dans le Nord, le général Boulanger est élu par 130,152 voix. Ses concurrents étaient MM. Kœchlin-Schwartz, Moreau, Desmoutiers, Delcluze et Deicourt, candidats républicains de différentes nuances.

Dans la Somme, le général Boulanger est élu par 76,094 voix. Son concurrent était M. Bernot, ancien député, républicain.

Ces résultats ont donné lieu à des manifestations tumultueuses à Amiens et à Lille.

A Paris, l'effervescence est grande. Il y a des agitations qui donnent des inquiétudes au gouvernement.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.
P. ANDRIEU, Successeur.
LESSIVE PHÉNIX
Indispensable dans tous les ménages.
Le paquet de 1 kilog., 0 fr. 40

MALADIES DES YEUX
Conjonctive, Kératite, Myopie, Rougeur des Paupières, Fistule lacrymale, Tala, Faiblesse de la Vue, etc., sont bientôt guéries par le traitement que conseille gratuitement M. RAMOGNINO, dans un but humanitaire. — Ecrire à M. RAMOGNINO, D^r de l'Institut Humanitaire, à Marseille.

Librairie **ABEL PILON**, rue de Valenciennes, 55, PARIS
A. LE VASSEUR & C^o, Éditeurs
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française ;
de toutes les Partitions et Publications musicales ;
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Gravures, Jeux-Échecs, Gravures en Couleur, etc.
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHÉQUE CHEZ LES
FRANCS D'ACQUITTION.
ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

INJECTION BROU
40 ans de succès. La seule guérissant sans lui
Men adjoint, les Écoulements anciens ou récents.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE
Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien
102, RUE RICHELIEU, PARIS
**LISEZ
LE TRIBOULET**
PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M. HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4.

Assistance judiciaire (Décision du bureau de Saumur, en date du 10 février 1886.)

EXTRAIT De jugement de Divorce.

D'un jugement par défaut rendu au profit de M^{me} Eugénie Pasquier, épouse du sieur Ferdinand André, domiciliée de droit à Saumur, mais résident de fait à Angers, rue Saint-Samson, n° 1.

« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 10 février 1886. »

Par le Tribunal civil de Saumur, le 19 avril 1888, enregistré ;

Contre le sieur Ferdinand André, ouvrier boulanger, demeurant à Saumur, en date du 22 juin 1888, enregistré gratis, contenant signification audit sieur André du jugement sus-énoncé ;

Il appert que ladite dame André a obtenu la divorce contre son mari.

La présente publication est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Saumur, en date du 11 août 1888, enregistré gratis, et en conformité de l'article 247 du Code civil tel qu'il a été modifié par la loi du 18 avril 1886, sur le Divorce.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 13 août 1888.

LECOY.

Etudes de M. VICTOR GÉRARD, avoué-licencié, à Brest, de M. LÉON, notaire à Lesneven, et de M. GAGNAGE, notaire à Saumur.

VENTE

PAR LICITATION JUDICIAIRE

MÊME AU-DESSOUS DES MISES A PRIX

En l'étude et par le ministère de M. GAGNAGE, notaire à Saumur.

Le vendredi 7 septembre 1888, à une heure de l'après-midi.

En la ville de Saumur
PREMIER LOT.

La Propriété de Grenelle

Située quartier de Nantilly

1° Les bâtiments occupés par M. Tessier, champagniseur, composés de : magasins, bureau, cuisine, lieux d'aisances, petit hangar, grâbes caves en roe, écuries, deux autres hangars ;

2° La maison de Grenelle comprenant : quatre pièces au rez-de-chaussée, deux chambres avec cabinets au premier étage, grenier au-dessus ; atelier, écurie à côté, deux chambres ;

3° Bosquets, jardins et terre ensemencée en luzerne ; le tout contenant 1 hectare 92 ares 19 centiares et joignant au nord et au levant le chemin de Fontevault et des Violettes, au couchant le deuxième lot.

MISE A PRIX : Vingt-deux mille francs, ci..... 22,000 fr. et même au-dessous.

DEUXIÈME LOT

1° Tout le terrain qui se trouve devant et derrière les écuries de Grenelle ; 2° Lesdites écuries avec les remises et le hangar qui en dépendent ; 3° La petite maison qui se trouve à l'angle sud-ouest de ce lot comprenant : cuisine, chambre, re-

mise et petit terrain devant ; joignant au midi plusieurs terres, au nord le chemin de Fontevault, au levant le premier lot. — Contenance : 82 ares 27 centiares.

MISE A PRIX : Dix mille francs, ci..... 10,000 fr. et même au-dessous

TROISIÈME LOT

En la commune de Trèves-Cunault (arrondissement de Saumur)

L'ILE DE TRÈVES

Entre deux bras de la Loire, portée au cadastre sous les n° 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 522 de la section C, pour une contenance de 34 hectares 14 ares 30 centiares.

Il existe sur cette île deux grandes écuries, l'une de 30 mètres de longueur sur 9 mètres 70 centimètres de largeur, et l'autre de 12 mètres 70 centimètres de longueur sur 8 mètres 60 centimètres de largeur, et un kiosque rustique.

MISE A PRIX : Quatre-vingt mille francs, ci..... 80,000 fr. et même au-dessous

4° Lot.

En les communes de Saint-Martin-de-la-Place et de Saint-Clément-des-Levés (arrondissement de Saumur.)

Une partie de l'île du Pistolet

Avec maison de garde, jardin et deux parcelles de vigne, d'une contenance de 13 hectares, joignant au midi, au nord et au couchant la Loire, et au levant Piau et autres.

MISE A PRIX : Trente-deux mille francs, ci..... 32,000 fr. et même au-dessous.

5° Lot.

En les mêmes communes.

Une autre portion de l'île du Pistolet, avec droit de passage de 3 mètres de largeur, pour y accéder, sur Piau, Normand et autres, contenant 97 ares 82 centiares, joignant au sud la Loire, au couchant Normand, au nord plusieurs, au levant Caporal.

Sur cette portion se trouve une rangée de pommiers et de vignes, ainsi que plusieurs peupliers.

MISE A PRIX : Trois mille francs, ci..... 3,000 fr. et même au-dessous.

Cette vente a lieu en vertu de deux jugements rendus par le tribunal civil de Brest, en date des 31 mai et 8 août 1888, enregistrés.

ENTRE :

Madame Béatrice-Antoinette Denis de Kéréder de Trobriand, veuve de Monsieur John Burnett Stears, propriétaire, demeurant à Brest, 31, rue de la Rampe ; demanderesse, ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Brest, M. GERARD, avec élection de domicile en son étude sise en ladite ville, rue de Siam, n° 24.

ET :

Monsieur le comte Alphée de Trobriand, sous-inspecteur des domaines et de l'enregistrement, demeurant à Brest, rue de la Rampe, n° 14, en sa qualité de subrogé-tuteur de Mademoiselle Béatrice-Isabelle Burnett Stears, M. Morley Burnett Stears et Mademoiselle Marthe Burnett Stears, mineurs dans la tutelle de leur mère ; défendeur ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Brest, M. PENER, avec élection de domicile en son étude sise en ladite ville, rue de la Rampe, n° 25.

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles il sera procédé à la vente qui aura lieu en la manière accoutumée, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, est déposé en l'étude de M. GAGNAGE, notaire à Saumur, où l'on peut en prendre connaissance.

L'adjudication aura lieu en présence du subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Stears, ou lui dûment appelé.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M. GAGNAGE, notaire à Saumur, chargé de la vente, et dépositaire du cahier des charges ;

2° A M. LÉON, notaire à Lesneven (près Brest) ;

3° A M. GÉRARD, avoué poursuivant ;

4° A M. PENER, avoué collicitant, et à M. POPIN, avoué à Saumur.

Fait et rédigé conformément à la loi par l'avoué poursuivant soussigné.

V. GÉRARD, avoué licencié.

Enregistré à Brest, le août 1888, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris. TOULLEC.

Etude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Après décès.

Par suite de saisie-exécution.

Le MERCREDI 22 août 1888, à une heure du soir, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, n° 55,

Il sera vendu :

Un bel ameublement de salon en palissandre comprenant canapés, fauteuils, chaises, tabourets garnis en velours, rideaux et deux grandes gravures encadrées.

Le même jour, à deux heures du soir, au même lieu, il sera vendu :

Un ameublement de salon en bois noir, garni en velours vert, bois de lits, buffets, armoires à glace, tables, chaises, canapés, bibliothèque, bureaux, pendules, candélabres, lampe et suspension, tableaux, gravures, glaces, chandeliers, anciens fusils ; Objets de literie, appareils de chauffage, tables en marbre, lapis, batterie de cuisine et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Cabinet de M. LANGLOIS, expert-comptable à Saumur.

A CÉDER

PRÉSENTMENT

1° Fonds de Boulangerie, dont l'un avec l'immeuble dans lequel il s'exploite ; 2° Grand Café ; 3° Bonne Pharmacie ; 4° Magasin de Confection et de Nouveautés ; 5° Magasin de Chaussures (affaires exceptionnelles) ; 6° Etablissement de Bains et d'Hydrothérapie ; 7° Photographie, etc., etc.

Choix de Propriétés de produit et d'agrément.

DEMANDE D'EMPLOÏ. — M. Langlois, expert, demande un employé au courant des opérations géométriques. — Pressé. — Se présenter.

AVIS

M. TARODE, venant d'être nommé agent général pour Saumur de la Compagnie

L'ABEILLE, Vie et Accidents a établi ses bureaux, 3, rue de la Grise, Saumur.

MAISON DE COMMERCE demande garçon sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

TRÈS VASTE MAISON A LOUER

PRÉSENTMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

AVIS M. NEVEU Raphaël,

courtier en vins à Saint-Hilaire-Saint-Florent, fait savoir à Messieurs les Propriétaires qu'il a à vendre plusieurs milliers de fûtaillies fraîches vides à des prix avantageux.

ON DEMANDE femme de chambre, de 30 à 35 ans, sachant coudre et repasser. — Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de

LA COMPAGNIE

Dépot chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.



SAVON MARBRÉ 1^{er} BEAU SANS FRAUDE
SAVON BLANC
1^{re} qualité garanti pur à 60 0/0 d'huile
LE TIGRE
CHAUVET & C^{ie} — MARSEILLE

Spécialité du Savon « NORMAL ». Seul produit extra pur GARANTI SANS AUCUNE ADDITION D'EAU.

Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON COPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successesseur
20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

